



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

presse

Question écrite n° 90990

Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le protocole d'accord État-Presse-La Poste de 2008, dit « accords Schwartz » portant sur les tarifs postaux, qui arrive à échéance le 31 décembre 2015. Les entreprises de presse professionnelle et spécialisée sont les plus concernées par les tarifs postaux puisque 92 % de sa diffusion est acheminée par voie postale sans possibilité dans la majorité des cas de diffusion alternative. Étant dans une situation économique difficile, ces entreprises ont besoin de visibilité à trois mois de cette échéance. Elle lui demande de bien vouloir l'informer des mesures envisagées.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Rohfritsch](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90990

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 novembre 2015](#), page 8122

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)